

Séance du 27 juillet 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Musées - Intervenants extérieurs

M. MASSE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibérations en date des 30 octobre et 16 décembre 2003, vous aviez autorisé les services éducatifs des musées Bonnat et Basque, Archives Municipales et du Muséum d'Histoire Naturelle à faire appel à des intervenants extérieurs lorsque le personnel permanent ne pouvait plus répondre à la demande dans des conditions satisfaisantes.

Ces intervenants pouvaient être des associations compétentes dans le domaine d'intervention, des étudiants ou des personnes titulaires d'un Bac + 2 en Histoire, lettres, langues étrangères, basque, tourisme ou médiation culturelle, Histoire de l'Art et biologie.

Les recrutements ayant été réalisés pour une période de 3 ans, il convient donc de renouveler les contrats des intervenants suivants :

Julio ALSON
Isabelle DUPONT-SCHMITTER
Oihana HIRIGOYEN
Sophie LEFORT
Amaïa LICHERATCU
Denise MUSSAT
Gilles RIVIERE
Jackie RUBICHON

Et de passer un nouveau contrat d'une durée de trois ans renouvelable avec :
Ihintza ERREMUNDEGUY

Pour mémoire, le barème est le suivant :

PRESTATION	Taux horaire brut en euros
Prise de contact avec le monde scolaire ou associatif	13,72
Préparation des animations	19,23
Animations / conférences	23,08

Le financement des interventions incombe aux budgets respectifs des établissements précités au titre de leurs services éducatifs respectifs (compte 6226 honoraires).

Ces personnes pourront également intervenir dans le cadre des animations organisées par la Direction des Affaires Culturelles telles que les journées du patrimoine, la journée de la culture juive, les carnets de route...

Je vous demande de bien vouloir approuver ces dispositions et autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les contrats avec les personnes concernées.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.